

INFOS SDIS

2^{ème} trimestre 2013 - N° 66

LOIRE

www.sdis42.fr



La revue du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

SDIS 42 **LOIRE**
EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

ÉDITOS

P. 3

LES TEMPS FORTS

P. 4-9

La journée nationale des sapeurs-pompiers
Intempéries : le SDIS en renfort dans la Manche
Journée sécurité routière à Montbrison
Les compétitions sportives : cross et challenge de la qualité

AU CŒUR DES MISSIONS

P. 10-11

L'espace Diamant à Andrézieux-Bouthéon en proie aux flammes

SE FORMER POUR AGIR

P. 12-14

Initiation secourisme pour les enfants stéphanois
Signature d'une convention avec ERDF
Formation continue des infirmiers avec les chefs de groupe

LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

P. 15-19

Point sur le programme immobilier
Témoignage sur la mise en place des bips
Généralisation de la procédure d'échange de l'habillement
Un nouvel engin polyvalent
Signature de la convention zonale d'entraide logistique

DES HOMMES ET DES MÉTIERS

P. 20-23

Bienvenue au nouveau chef du pôle interventions !
Un nouveau chef de centre pour Panissières
Les indicateurs de pilotage
Les avancées en matière de développement du volontariat

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

P. 24-27

Suivi médical des jeunes sapeurs-pompiers
Le SDIS s'investit dans le financement des mutuelles de ses agents
Halte aux accidents de la route chez les sapeurs-pompiers !
Bilan carbone du SDIS

LE SDIS EN IMAGES

P. 28

Revue trimestrielle du SDIS de la Loire

8, rue du Chanoine Ploton - CS 50541 - 42007 Saint-Étienne Cedex 1
Tél : 04 77 91 08 00 - Fax : 04 77 91 08 05 - Site web : www.sdis42.fr
Courriel : direction@sdis42.fr

Directeur de la publication : Bernard Philibert
Responsable de la rédaction : Cendie Verdeau
Mise en page : Véronique Simon

Crédits photo cellule photo-vidéo SDIS 42 : François Perrot, Jean-Jacques Moulin, Jean-Christophe Duillon, Stéphane Faveyrial, Matthieu Abrial, Pascal Burner, David Walher, Vincent Raby, Loïc Sybelin, Sébastien Perrier, Xavier Roche, José Boniface, Claudia Bodinier, Sébastien Goiran, Cendie Verdeau, Laurence Briant, Lucie Pras, Véronique Simon

Impression sur papier recyclé : Reboul. Dépôt légal juillet 2013.
N° imprimeur : 1335. Tirage en 5 000 exemplaires.



Le mot de la Préfète



Ce premier semestre 2013 aura une nouvelle fois illustré de belle manière la collaboration entre les différentes structures et institutions départementales au service de la sécurité des Ligériens. Qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation à la sécurité routière, d'opérations de secours de grande ampleur ou de développement de partenariats avec ERDF, le Service départemental d'incendie et de secours démontre ainsi la nécessité du travail interservices pour plus d'efficacité et je m'en réjouis.

Le mois de juin aura également été l'occasion pour moi d'assister à une nouvelle édition de la journée nationale d'hommage aux sapeurs-pompiers. Comme j'ai pu l'énoncer lors de cet événement à travers la lecture du

message du ministre de l'Intérieur, les plus de 250 000 sapeurs-pompiers de France et les 2 800 sapeurs-pompiers ligériens représentent un bel exemple d'engagement et de solidarité pour nos concitoyens. Remercions-les et apportons tout notre soutien à leurs familles.

Enfin, en cette période de vacances estivales, je souhaiterais souhaiter à chacune et chacun d'entre vous de bonnes vacances.

Fabienne BUCCIO
Préfète de la Loire

Le mot du Président



Le SDIS de la Loire conduit depuis maintenant plusieurs années une gestion budgétaire saine et efficace. Cette gestion nous permet aujourd'hui, alors que le contexte économique est de plus en plus difficile pour l'ensemble des collectivités, de poursuivre nos investissements et ainsi de continuer à améliorer les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers : un système d'alerte plus souple et plus rapide, des équipements garantissant la sécurité des intervenants sur les opérations de secours et, surtout, 72 casernes réparties sur l'ensemble du département, au plus près des communes. C'est ce maillage territorial, avec les 2 200 volontaires et les 553 professionnels qui forment notre corps départemental de sapeurs-pompiers, qui fait la force de notre modèle de sécurité civile français.

Au-delà de ces investissements, notre établissement s'est également attaché à valoriser les compétences et à reconnaître ce qui fait sa force, à savoir ses ressources humaines. C'est pourquoi le SDIS de la Loire a développé une politique sociale en direction de son personnel visant, d'une part, à favoriser le pouvoir d'achat et, d'autre part, à améliorer la santé de ses agents : mise en place des titres restaurants, prise en charge d'une partie des frais de transports en commun, et, plus récemment participation de l'employeur aux cotisations de complémentaire santé et, prochainement, de prévoyance.

Toutes ces actions volontaristes, décidées par le bureau du conseil d'administration, ont été mises en place en concertation avec les représentants du personnel dans le cadre d'un dialogue social riche et constructif. Avec mes collègues administrateurs, nous continuerons à défendre au mieux ces priorités et ces valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés, et ce alors que les contraintes budgétaires pèseront de plus en plus fortement sur notre établissement.

Bernard PHILIBERT
Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire

L'engagement citoyen salué lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers

C'est sous un soleil de plomb que s'est déroulée la 10^e édition de la Journée nationale des sapeurs-pompiers de France, samedi 15 juin, sur la place Jean-Jaurès à Saint-Étienne.



Temps fort de l'année pour tous les SDIS, cet événement, instauré par le ministère de l'Intérieur, permet de rendre hommage aux 250 000 sapeurs-pompiers, femmes et hommes, qui, chaque jour, viennent porter secours à nos concitoyens.

La cérémonie officielle a débuté avec l'installation de la garde au drapeau, guidée par le Commandant des troupes, et s'est poursuivie avec l'arrivée des autorités : Fabienne Buccio, préfète de la Loire, Bernard Bonne, président du Conseil général de la Loire, Bernard Philibert, président du Conseil d'administration du SDIS, Maurice Vincent, maire de Saint-Étienne, et de nombreuses personnalités locales qui avaient tenu à être présentes à cette cérémonie.

Les autorités ont ensuite effectué une revue des troupes, aux côtés du Colonel René Dies, directeur départemental des services d'incendie et de secours. Près de 230 sapeurs-pompiers représentaient l'ensemble du corps départemental de sapeurs-pompiers de Loire. Des sections de jeunes sapeurs-pompiers étaient également présentes dans le dispositif, tandis que l'Harmonie de Saint-Étienne jouait les sonneries.

Puis, Fabienne Buccio, préfète de la Loire a procédé à la lecture du message du ministre de l'Intérieur qui saluait ainsi l'engagement citoyen : *"Nous sommes rassemblés, aujourd'hui, pour exprimer notre gratitude envers ces femmes et ces hommes de courage, de dévouement. S'engager pour être sapeur-pompier n'est pas un choix anodin. C'est décider de mettre sa personne au service de ses concitoyens. C'est aussi faire le choix de s'exposer physiquement, de risquer sa vie, pour sauver celle des autres."*

Un hommage a alors été rendu aux neuf sapeurs-pompiers décédés dans l'année qui s'est écoulée et une minute de silence a été observée.

Enfin, les autorités ont procédé à la remise de galons de commandant aux capitaines Yves Berthon, chef de la compagnie du Gier et chef du centre d'incendie et de secours de Saint-Chamond, Dominique Bouret, responsable de l'école départementale d'incendie et de secours et Eric Gidrol, chef de la compagnie Ouest-Stéphanois et chef du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne Séverine.

Félicitations aux promus et à l'ensemble des participants pour cette très belle cérémonie !



Cendie VERDEAU
Chef du service de la communication
et des affaires institutionnelles



Intempéries : le SDIS en renfort dans la Manche



Le 13 mars vers 10 heures, le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) de la Loire alertait le chef de colonne de garde pour préparer un départ en renfort « intempéries » pour le département de la Manche.



De très importantes chutes de neige accompagnées d'un vent violent avaient paralysé le département de la Manche.

Quatre groupes ont alors été constitués au sein de la colonne Rhône-Alpes : deux de la Loire, un de la Savoie et un de la Haute-Savoie. Le point de rendez-vous de tous les groupes était fixé à Saint-Lô afin d'éviter les kilomètres inutiles pour former la colonne en amont et de favoriser la vitesse de déplacement.

Le trajet, effectué essentiellement de nuit dans des conditions météorologiques délicates, représentait 800 km de route pour la Loire et 900 pour les deux autres SDIS.

En route, la colonne contactait le CODIS de la Manche pour évaluer l'état des routes à l'arrivée. Le point de première destination changeait et la colonne se rendait alors à Carentan.

Après un accueil par l'état-major du SDIS de la Manche, les renforts étaient engagés aux côtés des sapeurs-pompiers locaux avec comme objectif l'aide au retour à la vie normale sur 3 communes :

Saint-Vaast-la-Hougue, Saint-Pierre-l'Église et Montebourg. Une cinquantaine de missions ont ainsi pu être réalisées : reconnaissance, soutien logistique et surtout réponses aux diverses demandes de la population, certaines personnes étant isolées depuis près de trois jours.

L'information du désengagement des renforts tombait vers 19 heures et la colonne reprenait le chemin du retour dès le lendemain matin, avec, pour les Ligériens, une petite halte sur l'une des plages du débarquement : Utah Beach.

L'ensemble des sapeurs-pompiers engagés dans le cadre de cette mission de renfort souhaite souligner l'accueil et l'hospitalité des hôtes chefs de centre, des élus locaux et de la population.

Commandant Yves BERTHON
Chef de colonne



Les sapeurs-pompiers montbrisonnais au cœur de la sécurité routière

Les sapeurs pompiers de Montbrison ont participé à une journée de prévention et d'éducation routière, organisée le 3 avril dernier par la gendarmerie, au profit des 2 500 collégiens et lycéens de la ville.

Les sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de Montbrison ont, à cette occasion, animé un atelier secourisme où les élèves ont pu être initiés aux gestes de premiers secours et notamment au massage cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA).

Un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) également en démonstration, a pu mettre en évidence la diversité des matériels qu'utilisent les sapeurs-pompiers dans leurs diverses missions de secours aux personnes.

Point d'orgue de cette journée, deux crashes tests ont été réalisés par une équipe de cascadeurs professionnels. Il s'agissait de mettre en scène un accident entre une voiture et un scooter à une vitesse de 50 km/h. Ces simulations ont marqué les esprits des 2 500 élèves. Les sapeurs-pompiers ont apporté leur savoir-faire sur ces deux accidents dans le cadre de la prise en charge d'une victime inconsciente en arrêt cardio-ventilatoire.

Capitaine Stéphane DAUPHIN
Chef de la compagnie Ouest-Forez



Retour sur les compétitions départementale et nationale de cross des sapeurs-pompiers

Le 16 février 2013 s'est déroulé le cross départemental des sapeurs-pompiers avec pour décor le parc Jean-Marc à Villars.



Malgré des conditions climatiques peu favorables, l'édition 2013 a permis d'assister à de belles courses. En effet, le parcours de 2,5 km, visible en tout point du parc, a permis aux spectateurs, familles ou simples promeneurs, d'observer la compétition que se livraient les coureurs pour accéder aux places sélectives pour le cross national.

457 athlètes ont pris part à cette compétition sur un parcours plat marqué par quelques bosses et rendu sélectif par un terrain devenu boueux suite aux pluies des jours précédents.

Près de 800 participants étaient présents à cet événement qui constitue l'un des temps forts sportifs de l'année pour les sapeurs-pompiers de la Loire.

Celui-ci se tenait le 23 mars 2013 et était organisé cette année dans un département limitrophe, à Paray-le-Monial en Saône-et-Loire. 37 athlètes du SDIS de la Loire étaient présents pour défendre les couleurs ligériennes. La compétition se déroulait sur l'hippodrome offrant un parcours sans grande difficulté. Le niveau des coureurs, de plus en plus élevé chaque année, a permis d'assister à un beau cross national où tous les athlètes ligériens ont tenté de bien se classer. L'équipe junior hommes, très homogène, monte ainsi sur la deuxième marche du podium au classement par équipe.

Félicitations à tous les coureurs et merci aux organisateurs !

Lieutenant Roland IBANEZ
Bureau de la mise en oeuvre des formations



Direction la Guadeloupe !

Cette année la finale nationale du challenge de la qualité revêt une saveur particulière, puisqu'elle se déroule dans un département d'outre-mer, la Guadeloupe.



L'histoire en trois phases commence le 6 avril à Firminy au stade communal où 423 athlètes du SDIS de la Loire étaient rassemblés pour en découdre dans toutes les disciplines et catégories que compte le challenge de la qualité. Le printemps, toujours timide, offrait alors une journée froide et pluvieuse. Malgré ces aléas, les compétiteurs ont offert un beau spectacle et de belles performances. 91 d'entre eux obtenaient alors leur ticket pour la phase n°2 : la sélection régionale.

En ce 20 avril, sur le stade Malleval de Roanne, ce sont pas moins de 782 athlètes représentant les 12 départements des régions Rhône-Alpes et Auvergne, qui étaient présents. Le soleil était toujours aux abonnés absents et la météo capricieuse n'a pas atteint le moral des organisateurs et des concurrents qui ont offert au public un beau spectacle sportif.

Au terme de cette journée, l'équipe régionale était constituée de 16 athlètes de la Loire, qui obtenaient ainsi leur passeport pour la troisième phase de cette belle histoire : la finale nationale en Guadeloupe, prévue pour le 6 juillet 2013.

Bonne chance à l'équipe régionale et souhaitons de belles performances aux 16 représentants ligériens !

Lieutenant Roland IBANEZ
Bureau de la mise en oeuvre des formations



L'Espace Diamant à Andrézieux-Bouthéon en proie aux flammes

Le 19 décembre 2012 à 3h26, les sapeurs-pompiers de la caserne d'Andrézieux-Bouthéon sont engagés pour une fumée anormale à l'Espace Diamant, suite à un dégagement de fumée détecté par un vigile dans un établissement bancaire.



L'Espace Diamant, situé sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon, est un bâtiment de 3 000 m² au sol, répartis sur trois étages partiels et regroupant 18 entreprises et établissements recevant du public (ERP).

À l'arrivée sur les lieux, les premiers intervenants débutent immédiatement leur reconnaissance pour chercher l'origine du dégagement de fumée. L'imposante superficie du bâtiment et les nombreux cloisonnements viennent compliquer leur tâche et, peu de temps après l'engagement des secours, un embrasement généralisé se produit dans les locaux d'une association située au 1er étage.

De nombreux renforts sont alors engagés par le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS). Une soixantaine de sapeurs-pompiers des centres d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Galmier, Saint-Etienne, Montbrison et Feurs sont mobilisés pour lutter contre le sinistre et préserver les locaux de travail.

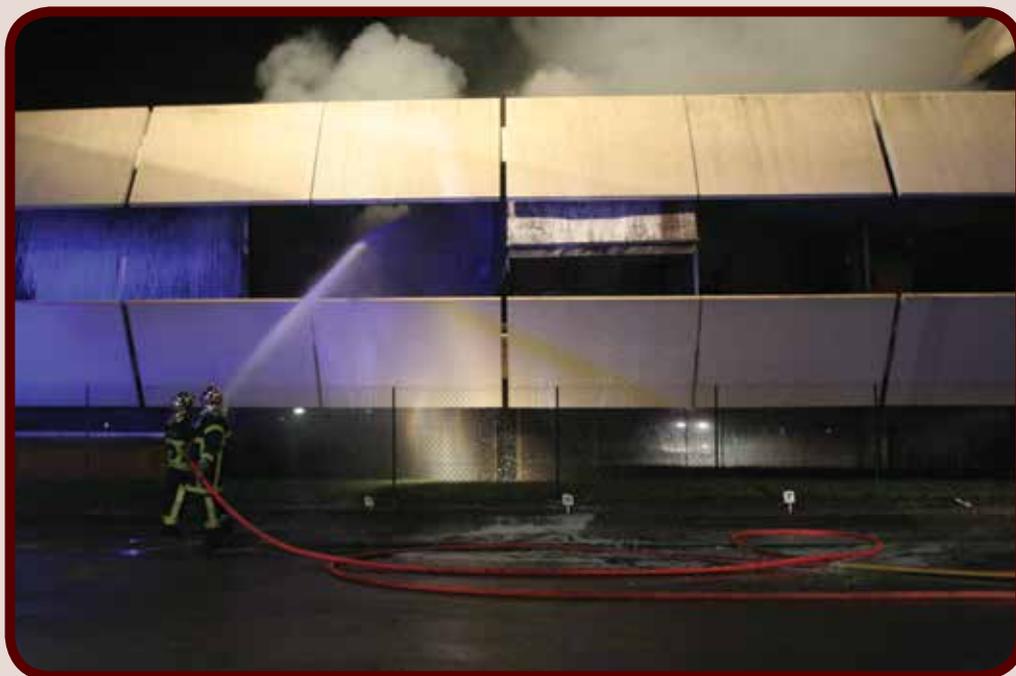
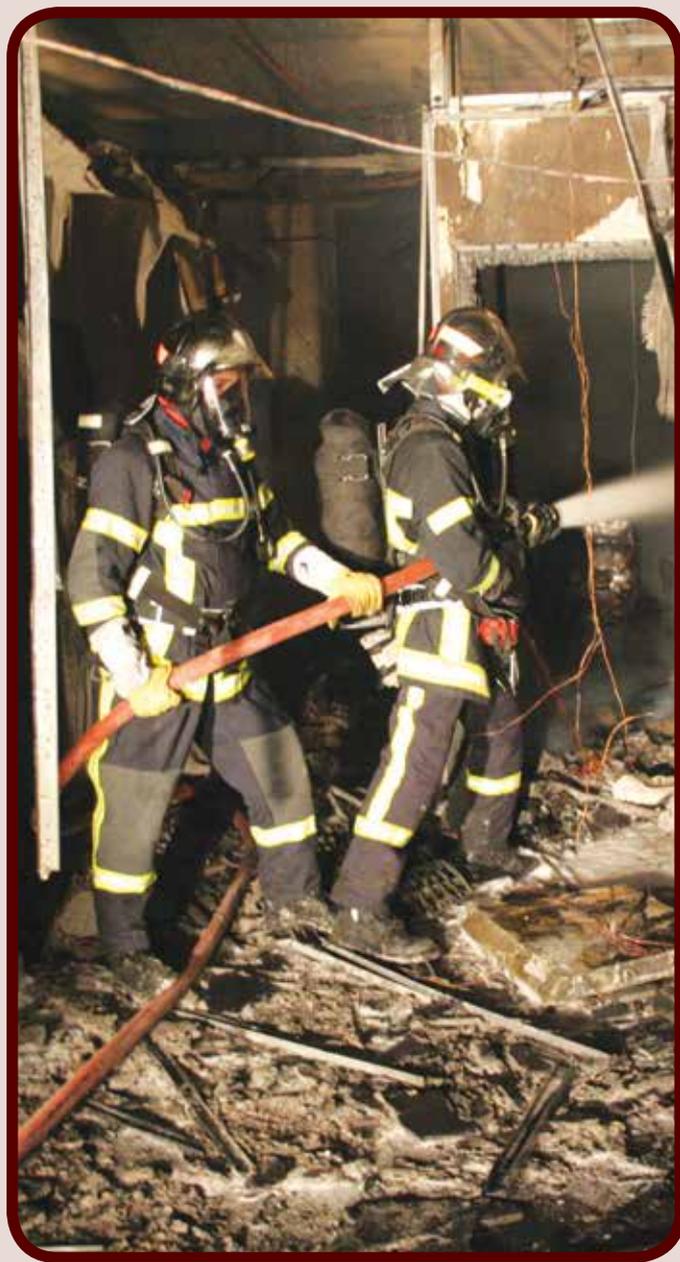
Le feu est alors rapidement circonscrit puis maîtrisé grâce à l'action de 4 lances.

Le désenfumage est rendu très difficile par la configuration du bâtiment composé de châssis vitrés fixes avec très peu d'ouvrants en façade, rendant l'évacuation des fumées longue et fastidieuse et nécessitant l'emploi de ventilateurs électriques.

Au final, 400 m² ont été totalement détruits mais l'action des sapeurs-pompiers a permis de préserver près de 2 600 m² malgré les dégâts causés par les fumées.

Capitaine Grégory BERT
Chef de colonne





Les enfants stéphanois initiés aux gestes de premiers secours

Pour la deuxième année consécutive, les sapeurs-pompiers du centre de secours principal de Saint-Etienne Séverine ont accueilli les enfants du conseil municipal de Saint-Etienne, accompagnés de Nadia Sémache, adjointe au maire et membre du bureau du Conseil d'administration du SDIS. L'objectif de cette visite était de sensibiliser les enfants à la culture de sécurité civile.

Les 15 enfants du conseil municipal ont été répartis en trois ateliers et ont participé activement à toutes les activités qui leur ont été proposées.

Ils ont ainsi pu visiter la caserne et bénéficier d'une présentation des missions des sapeurs-pompiers, du matériel et des équipements de protection individuelle.

Les enfants ont également été sensibilisés au risque incendie ainsi qu'aux gestes de premiers secours et en particulier à la conduite à tenir en cas d'arrêt cardio-respiratoire : « alerter », « masser », « défibriller ».

Cette visite s'inscrit dans la volonté du SDIS de permettre au public de mieux connaître les missions des sapeurs-pompiers et de développer une véritable culture citoyenne grâce notamment à l'information préventive aux comportements qui sauvent.



Commandant Eric GIDROL
Chef de la compagnie Ouest-Stéphanois



Le SDIS et ERDF renforcent leur coopération sur les interventions en situation de risques électriques

À l'occasion du Salon des Maires de la Loire le 22 mars dernier, une convention de partenariat a été signée entre Fabienne Buccio, préfète de la Loire, Bernard Bonne, président du Conseil général de la Loire, Bernard Philibert, président du Conseil d'administration du SDIS et Paul Aucouturier, directeur d'Electricité réseau distribution France (ERDF) Loire.



Le volet formation est également concerné avec la mise en place de formations techniques et théoriques visant à améliorer la connaissance réciproque des missions, des organisations et des enjeux de chaque partenaire.

Enfin, la mise en place d'interlocuteurs privilégiés afin de faciliter et d'accélérer les échanges d'informations, d'identifier les points de progrès et d'amélioration favorisera une communication étroite dans les meilleurs délais lors de situations exceptionnelles (événements climatiques, etc.).

Cette convention illustre bien la volonté des partenaires d'associer leur expérience pour assurer réactivité et sécurité, au service des Ligériens.

Cette convention illustre la volonté d'ERDF et des sapeurs-pompiers d'associer leur expérience pour assurer réactivité et sécurité. Elle prévoit plusieurs dispositifs visant à renforcer les coopérations sur les interventions en situation de risques électriques dans un esprit de prévention, de sécurité et d'efficacité.

Parmi ceux-ci, figure notamment l'évolution des procédures d'intervention et des sollicitations des équipes exploitation ERDF par le SDIS, sur la base d'une classification des interventions et dans un souci de garantir une disponibilité et une rapidité d'intervention.

Cendie VERDEAU

*Chef du service de la communication
et des affaires institutionnelles*



La sécurité sur les interventions au coeur des formations

Le 14 septembre 2002, 5 sapeurs-pompiers de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris décédaient dans l'incendie d'un feu de chambre de bonne à Neuilly-sur-Seine. Deux mois plus tard, 5 sapeurs-pompiers volontaires de Loriol, dans la Drôme, trouvaient la mort sur l'autoroute A7, victimes d'un sur-accident.



Ces tragédies scellaient une décennie particulièrement meurtrière chez les sapeurs-pompiers en intervention (196 décès de 1992 à 2002), incitant le ministre de l'Intérieur de l'époque, à missionner le Colonel Pourny afin « d'examiner les possibilités de renforcement de la sécurité des personnels en intervention ».

Ce rapport retiendra 200 propositions d'actions visant à gommer la culture du risque, bien ancrée chez les sapeurs-pompiers, au profit d'une véritable culture de sécurité.

L'une de ces actions réaffirme « les bases du soutien sanitaire et psychologique en intervention, ainsi que les soins d'urgence » et tend à rapprocher le commandant des opérations de secours d'un membre du service de santé et de secours médical (SSSM) pour assurer la sécurité du personnel en opération.

Cette année, afin de valoriser cette complémentarité entre les acteurs de l'intervention, le SDIS de la Loire a décidé de regrouper en partie les formations de maintien des acquis professionnels (FMAPA) pour

les fonctions de chef de groupe d'une part et de soutien sanitaire opérationnel (SSO) d'autre part.

Ainsi, lors des manœuvres incendies, chacun a la possibilité de mieux cerner les enjeux et les contraintes opérationnelles de l'autre. Le partage de l'information, la vision de chacun, l'un sur la technique opérationnelle, l'autre sur l'humain, nous amènent à appliquer ce concept finalement très simple : « ramener tout le monde à la maison en bonne santé ».

Cette approche demeure fidèle aux recommandations issues du rapport Pourny. Elle sensibilise le commandement à l'intérêt opérationnel d'un membre du SSSM sur le terrain lors de situations identifiées à risques. Elle renforce ainsi la politique sécuritaire déjà bien initiée au sein du SDIS de la Loire. Le SSO s'inscrit ainsi dans une démarche préventive dont les enjeux humains et économiques s'ajoutent à la sécurité opérationnelle des personnels.

Commandant Claude CHALENDARD

Chef du bureau de la conception des formations

Infirmier principal Gaël FEY

Pôle santé et secours médical



Point sur le programme immobilier

Focus sur le 3^e programme immobilier du SDIS de la Loire prévu sur la période 2012-2016.

Le conseil d'administration du SDIS a approuvé, début 2013, les perspectives d'évolution du 3^e programme immobilier.

11 chantiers, sur les 20 prévus sont actuellement ouverts, au titre de ce programme, par le SDIS. Parmi ceux-ci, on dénombre 7 opérations de restructuration dans les centres d'incendie et de secours (CIS) de Chazelles-sur-Lyon, Saint-Etienne Le Berland Roche, Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Etienne La Métare, Sail-sous-Couzan, Montagny ainsi qu'au centre technique départemental du matériel.

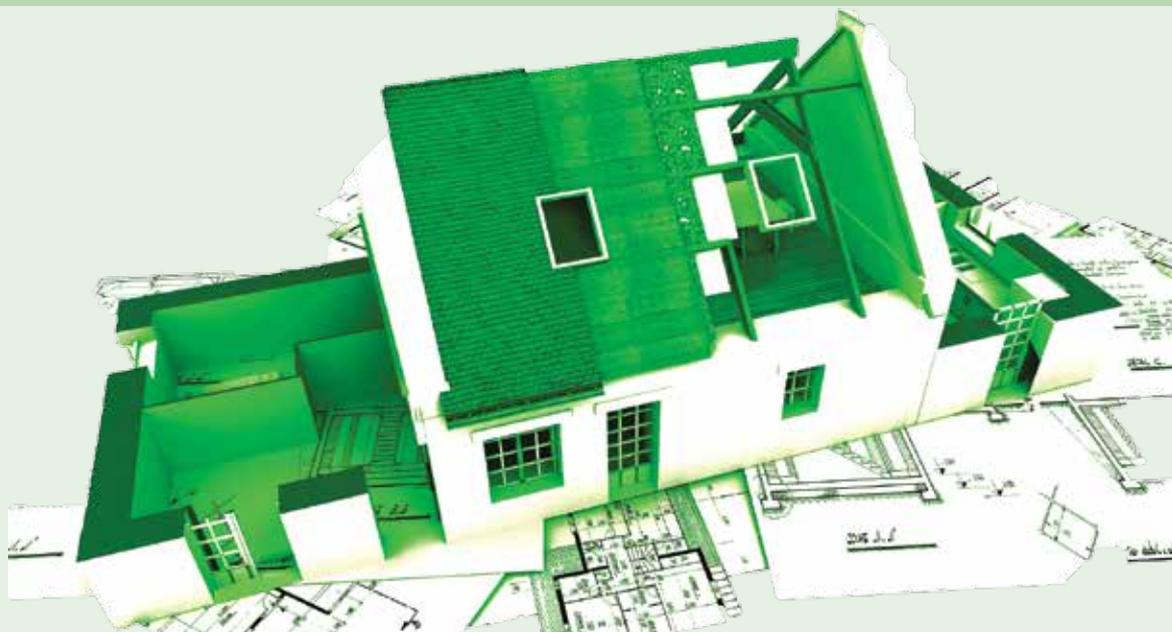
Enfin, 4 autres chantiers sont consacrés à des constructions de nouvelles casernes à Saint-Héand, Charlieu, ainsi que Saint-Galmier et Saint-Sauveur-en-Rue.



Christian CHOUVET
Chef du pôle ressources

En quelques chiffres :

14,92 millions €	Enveloppe prévisionnelle pour le 3 ^e programme immobilier pluriannuel (2012 – 2016).
20	Nombre d'opérations prévues dans le 3 ^e programme immobilier pluriannuel (2012 – 2016).
57	Nombre de casernes qui auront été construites ou restructurées depuis 2000.
47,5 millions €	Dépenses qui auront été consacrées depuis 2000 aux différents programmes immobiliers.



Mise en place des nouveaux "bips": un sapeur-pompier volontaire témoigne

Sapeur-pompier volontaire (SPV) depuis 14 ans au centre d'incendie et de secours (CIS) de Chazelles-sur-Lyon, le sergent Aurélien Bonhomme témoigne de la mise en service des bips nouvelle génération.

« J'ai reçu mon nouveau bip communicant, appelé également bip à acquittement, il y a plus de 7 mois, parmi les tous premiers dotés. Je me suis facilement approprié ce nouvel équipement car j'en avais beaucoup entendu parler. Il améliore mon quotidien sur de nombreux points.

Tout d'abord, il me permet de gérer ma disponibilité ou mon indisponibilité en une touche. Ainsi, le gain de disponibilité est intéressant et je n'hésite pas à me mettre disponible, même pour seulement un quart d'heure. Ensuite, il me donne plus de souplesse dans la planification de mes disponibilités.

Ainsi, l'état de ma garde est modifiable en permanence sans que la planification initiale ne soit complètement perdue, ce qui était un défaut majeur du précédent dispositif. Par ailleurs, j'ai pu constater que certains CIS y trouvent un plus sur la gestion de la disponibilité des volontaires par rapport aux conventions passées avec les employeurs.

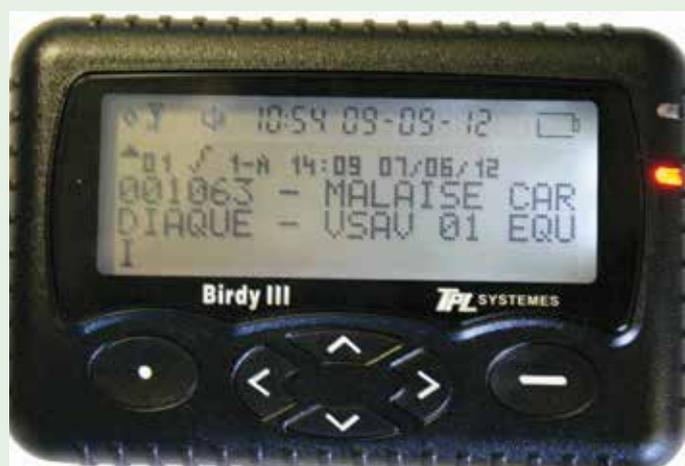
Enfin, mon nouveau bip permet au CODIS de savoir si j'ai bien reçu l'alerte et si je suis véritablement disponible à l'instant où je suis alerté. C'est fondamental pour assurer un départ dans les délais les plus courts, car dans le cas où pour une raison exceptionnelle je ne peux pas assurer un départ, le système sait qu'il doit aller rechercher un autre SPV.

J'ai toutefois une réserve à émettre en ce qui concerne l'autonomie des batteries. Lorsque le bip cherche à accrocher le réseau, il 'surconsomme'. Je vais aussi me fendre d'un conseil pratique : il serait à mon sens plus pratique de trouver des housses de protection moins volumineuses...

Au final, je peux dire sans hésiter que je suis globalement satisfait de mon nouveau bip, que je trouve bien plus fonctionnel. Il améliore mon quotidien de SPV. »

Propos recueillis par :
Christian DESCHAMPS

Chef du groupement des nouvelles technologies de l'information



Une gestion optimisée de l'habillement pour plus de sécurité

Un nouveau mode de gestion des équipements de protection individuelle (EPI) et des effets d'habillement, basé sur le principe de l'échange, a été expérimenté en 2012 sur les compagnies Métare Haut-Pilat et Gorges de la Loire. Il est généralisé à l'ensemble des agents du SDIS de la Loire depuis le 1^{er} janvier 2013.



Cette procédure innovante contribue, en outre, à garantir l'image du SDIS par le port de tenues uniformes et en bon état.

Une plus grande efficacité budgétaire

Le remplacement optimal des tenues se traduit par des achats effectués que lorsque c'est nécessaire. Ce mode de gestion améliore l'efficacité budgétaire de l'établissement puisque la dépense est réalisée que si le besoin existe. Il ne s'agit donc pas de consommer une somme affectée.

Depuis le début de l'année, le renouvellement des EPI et des effets d'habillement ne dépend plus d'un montant financier, mais est basé sur le principe de l'échange d'un effet usé ou détérioré contre un effet neuf.

Commandant Olivier MEYER
Chef du bureau des matériels

L'expérimentation de l'année dernière a permis de mettre en évidence que cette procédure d'échange permet d'une part, d'améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers, et, d'autre part, d'apporter une plus grande efficacité budgétaire.

Plus de sécurité

Les effets des agents sont remplacés dès que nécessaire, sans attendre la prochaine période de renouvellement.

De plus, la mise en œuvre d'un système de traçabilité par code barre permet de suivre chaque effet de sa mise en stock jusqu'à son affectation à l'agent. L'identification d'effets défectueux est ainsi plus aisée.

Enfin, ce fonctionnement permet de faire bénéficier plus rapidement aux agents des nouveautés technologiques, comme par exemple les bottes « opérations courantes » prévues pour la fin d'année ou encore les nouvelles tenues de sport.



Naissance d'un nouveau type de véhicule polyvalent : le CCR-SR

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, le SDIS de la Loire a choisi de développer un nouvel engin polyvalent : le camion citerne rural secours routier (CCR-SR). Celui-ci a vocation à remplacer le camion citerne auquel s'ajoute la remorque secours routier.



Cet engin, monté sur un châssis Renault Midlum 4x4 d'une puissance de 270 CV, correspondant à la dernière génération des CCR classiques. La nouveauté de ce véhicule est l'aménagement du côté gauche, armé en matériel d'incendie et du côté droit, en matériel de secours routier. Il dispose d'un mât télescopique d'éclairage avec des lampes au Xenarc tandis que l'éclairage du véhicule s'effectue par des lumières Leds.

Ces équipements sont alimentés uniquement par les batteries et l'alternateur du véhicule. S'agissant d'un engin intervenant majoritairement en milieu rural, les portes battantes des coffres latéraux, plus résistantes que les rideaux, ont été conservées et peintes en jaune à l'identique des fourgons pompe-tonne secours routier (FPTSR) pour les distinguer des CCR traditionnels.

Le premier exemplaire de CCR-SR a été affecté, en février dernier, au centre d'incendie et de secours du Berland Roche-la-Molière. Deux autres véhicules sont en cours de fabrication et seront livrés début 2014.

Avec le renouvellement des engins et le développement des véhicules polyvalents, le SDIS de la Loire disposera, dans les années à venir, uniquement de FPTSR et de CCR-SR : les véhicules secours routier (VSR) et, surtout; les remorques secours routier (RSR) disparaîtront progressivement, garantissant ainsi plus de sécurité pour les sapeurs-pompiers et d'efficacité budgétaire pour l'établissement.

Commandant Jean-François BRICOGNE
Chef du bureau des véhicules



Les plateformes logistiques des SDIS de Rhône-Alpes se promettent assistance mutuelle

La logistique des SDIS revêt chaque jour un peu plus d'importance à travers les missions stratégiques d'approvisionnement des centres d'incendie et de secours (CIS), de traçabilité, de contrôle ou de maintenance des matériels et de gestion des stocks.



Dans ce contexte où la logistique constitue un secteur incontournable pour le bon déroulement des interventions, et au regard d'incidents qui se sont produits dans d'autres SDIS, il est apparu opportun de rechercher une voie de recours pour anticiper la perte totale ou partielle d'un stock, l'inactivité d'un atelier de maintenance ou le retrait par précaution d'une série complète d'engins ou de matériels.

C'est ainsi, et dans un esprit de nécessaire mutualisation des moyens, que les huit SDIS de la région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) ont signé une convention d'assistance mutuelle des plateformes logistiques.

Au travers de cette convention, chaque SDIS s'engage à mettre à disposition les produits et les équipements nécessaires à la pérennité de l'établissement impacté par l'événement, garantissant ainsi la continuité du service et l'optimisation des ressources.



Lieutenant-Colonel Gérard KELLER
Chef du groupement des équipements



Bienvenue au nouveau chef du pôle interventions !

Entretien avec le Lieutenant-Colonel Alain Baïges, nouveau chef du pôle interventions, arrivé au SDIS de la Loire en janvier 2013, en provenance du SDIS du Var.



Infos Sdis Quelles sont vos premières impressions sur notre SDIS près de 6 mois après votre arrivée ?

Lcl BAÏGES Mes premières impressions me réconfortent tous les jours dans la décision que j'ai prise de rejoindre le SDIS de la Loire.

En effet, je viens d'un département caractérisé par des chiffres qui sont le double de ceux de la Loire : 1 000 sapeurs-pompiers professionnels, 3 500 volontaires, 200 personnels administratifs et techniques, 90 000 interventions par an, un budget qui s'élève à 120 millions... J'étais dans une grande « boutique » où il était de plus en plus difficile de savoir qui décidait et où étaient les objectifs. Ici, j'ai retrouvé un établissement à taille humaine, avec une priorité très claire fixée par le directeur et qui correspond à ma conception des choses : le fonctionnement des centres de secours doit être au centre de nos préoccupations et les chefs de centre doivent rester au cœur du système.

De plus, je dois avouer que je suis agréablement surpris par le tissu que forment les SPV ainsi que la motivation de tous ces chefs de centre : pouvoir faire partir des engins dans les plus brefs délais avec des contraintes au « bip » compte-tenu de la ressource, de la formation, de la logistique que cela demande : chapeau ! J'espère que cette motivation ne les quittera jamais.

Enfin, et parce qu'ils m'en ont donné la mission, le président et le directeur insistent beaucoup sur le dialogue qui doit être mené au sein du SDIS avec les partenaires sociaux ; là encore, je découvre que tout est mis en œuvre pour que cet objectif soit atteint, pour le bien-être de tous les agents.

Je souhaite aussi relever la qualité du parc matériel et des casernements que j'ai découvert. Le président et son conseil d'administration ont vraiment bien fait les choses pour leurs sapeurs-pompiers et pour la sécurité des Ligériens.

Infos Sdis Quelle est votre vision d'un corps départemental de sapeurs-pompiers et quelle évolution voyez-vous depuis la départementalisation ?

Lcl BAÏGES La départementalisation a eu des effets bénéfiques : la construction de casernes, l'achat de véhicules, le recrutement de SPP, les systèmes de réception et d'alerte, les outils de formation, mais aussi l'égalité et l'uniformisation de la gestion des personnels. Passer de la gestion communale à une gestion départementale, surtout dans le domaine de la sécurité, ne peut qu'apporter plus de justice et d'équité dans la distribution des secours.

Malgré toutes ces évolutions, nous devons malheureusement constater que d'importants efforts restent encore à faire pour remettre de l'humain dans le système. Je fais partie de ceux qui défendront toujours que la réussite de la doctrine dépend peu de l'organisation en elle-même : c'est la qualité des hommes qui conditionne tout le succès du projet.

Un état-major dans une tour d'ivoire, des chefs de centre loin des décisions, des strates administratives empilées les unes derrière les

autres, et vous avez tous les ingrédients de l'échec d'une départementalisation.

Infos Sdis Quels sont vos projets pour le SDIS de la Loire ?

Lcl BAÏGES J'espère simplement apporter ma pierre à l'édifice dans les objectifs fixés par le directeur, avec qui j'ai toujours partagé la même conception de la profession. Et comme je l'ai dit plus haut, je souhaite contribuer à mettre du « bon sens » dans la gestion des centres.

Bien sûr qu'il faut des règles et des procédures pour avancer ensemble. Et heureusement d'ailleurs que chacun sait quel chemin il doit emprunter pour arriver à destination. Mais mon expérience et mon tempérament me rappellent également qu'en fonction des hommes et des événements, on peut être amené à décider « autrement » ! C'est ce message que j'essaierai de faire partager.

Enfin, mais ce ne sont pas des projets pour le SDIS mais des espérances que je formule : un peu plus de soleil et de lumière pour pouvoir apprécier ce magnifique département (et pour le moral de mon épouse !) et des Verts vice-champions de France, des Lyonnais à la dérive, des Parisiens en milieu de tableau et un Olympique de Marseille encore champion ! L'espoir fait vivre !



Un nouveau chef de centre pour Panissières

Le samedi 1^{er} décembre 2012 avait lieu la traditionnelle cérémonie de célébration de Sainte-Barbe au centre d'incendie et de secours de Panissières. Cette année, elle revêtait une teneur particulière puisqu'elle était précédée de la passation de commandement entre le Lieutenant Yves Soleymieux, chef de centre et son adjoint le Major Michel Charrassin.



La passation officielle de commandement s'est déroulée en présence de nombreuses autorités locales et notamment le maire de Panissières, le président de la communauté de communes des Montagnes du Matin ainsi que l'ensemble des maires des communes défendues en premier appel.

À cette occasion, l'adjudant-chef Michel Charrassin a reçu ses galons de major des mains du président du Conseil d'administration du SDIS et la passation de commandement s'est faite sous les ordres du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

La cérémonie s'est clôturée avec les différentes remises de galons et diplômes pour les personnels du centre ainsi qu'un vin d'honneur qui a permis à chacun de se remémorer les années passées.

Capitaine Jean-Baptiste MERLEY
Chef de la compagnie Est-Forez

Après 30 années de bons et loyaux services, le Lieutenant Soleymieux a posé son casque avec regret mais avec le sentiment du devoir accompli. Il aura marqué la vie du centre par sa rigueur et son investissement sans faille, des atouts incontestables dans la gestion des 30 sapeurs-pompiers volontaires de la caserne pour mener à bien plus de 350 interventions par an.

Son investissement a d'ailleurs été valorisé par l'affectation de deux véhicules supplémentaires pour le centre : un camion citerne feux moyens (CCFM), totalement rénové par l'atelier mécanique départemental, et un véhicule léger hors route (VLHR).



Des tableaux de bord pour suivre l'activité des centres

Dans le cadre de son schéma de pilotage "Cap Qualité", le SDIS de la Loire a souhaité se doter d'un outil d'aide au pilotage permettant d'observer le fonctionnement de l'établissement.

Cet outil se base sur un logiciel générant des indicateurs et des tableaux de bords. Ces derniers ont été identifiés et choisis en fonction de leur pertinence dans les domaines opérationnel et fonctionnel.

La première phase concerne la restitution des données relatives à l'activité opérationnelle. Elle est en cours de déploiement.

Les premiers tableaux de bords et indicateurs, qui seront à disposition du chef de centre d'incendie et de secours (CIS) et du chef de compagnie, vont être progressivement testés dans le courant de l'été. Cette phase de test sera assurée par les compagnies Roannaise et Ouest-Forez. Ces compagnies et leur CIS pourront ainsi analyser et faire évoluer les tableaux de bords qui leur seront proposés et qui concerneront l'activité opérationnelle du centre, l'activité opérationnelle pour les communes défendues en premier appel par le CIS et celle des agents du centre.

Après ce temps d'expérimentation et d'amélioration, ces tableaux de bord seront diffusés à l'ensemble des unités territoriales d'ici l'automne 2013.

Lieutenant-Colonel Bertrand BARAY
Chef du groupement évaluation et pilotage



2013, l'année des mesures en faveur du volontariat

Retour sur les mesures prises en ce début d'année 2013 afin de développer et favoriser le volontariat chez les sapeurs-pompiers.



10 janvier 2013 : Installation du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires

Ce conseil, créé par la loi du 20 juillet 2011, est une instance nationale de dialogue, d'évaluation, de coordination et d'impulsion des politiques de fidélisation et de développement du volontariat de sapeur-pompier. Il devrait être le garant de la pleine application, sur l'ensemble des territoires, du rapport "Ambition volontariat" et constituer un interlocuteur privilégié pour répondre aux différents enjeux auxquels est confronté le volontariat.

19 février 2013 : Publication du décret relatif à l'inscription des formations professionnelles suivies par les volontaires dans le champ de la formation professionnelle continue prévue par le code du travail

Ce décret vise à reconnaître officiellement les formations délivrées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) comme étant de la formation professionnelle continue. Les entreprises, avec ce nouveau texte réglementaire, peuvent ainsi obtenir une prise en charge financière auprès de leur organisme paritaire collecteur agréé. Un grand nombre de formations aux activités de SPV peuvent intégrer les plans de formation des entreprises et se réaliser dans le cadre d'un droit individuel à la formation (DIF).

17 mai 2013 : Publication du décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires

Dans la droite ligne du rapport "Ambition volontariat" et de la loi du 20 juillet 2011, le cadre de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires vient d'être modernisé suite à la parution du décret n° 2013-412.

Ce nouveau texte prend en compte la nature spécifique du volontariat ainsi que les contraintes, l'expérience et les compétences du SPV. Il instaure un déroulement de l'engagement plus cohérent, en concordance avec la nouvelle filière des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) renforçant ainsi la complémentarité entre les SPP et les SPV. Une nouvelle fois, il impose de s'orienter vers une formation plus adaptée et plus souple. Il consacre également un important volet de mesures venant renforcer les effectifs et l'attractivité du service de santé et de secours médical (SSSM).

Les principales modifications apportées par ce décret concernent notamment :

- La mise en cohérence des grades, des avancements et des activités opérationnelles, à l'image des dispositions de la nouvelle filière des SPP et conforme au cadre juridique spécifique du volontariat.
- La réaffirmation des capacités opérationnelles des SPV au fur et à mesure de l'acquisition des formations ainsi que du dispositif des « SPV apprenants » ;
- Le principe de la formation « après » nomination avec des dérogations pour tenir compte des contraintes de disponibilité ou des besoins opérationnels ou d'encadrement.
- La prise en compte de la Charte nationale du SPV.
- La possibilité d'engagement d'officiers sur titre aux grades de lieutenant et de capitaine.
- L'augmentation du taux d'encadrement pour les sous-officiers de SPV jusqu'à 50% de l'effectif total du corps pour préserver la permanence de la réponse opérationnelle, sur décision de chaque conseil d'administration.

Commandant Daniel GREGNAC
Chef du bureau du volontariat et de la prospective

Point sur le suivi médical des jeunes sapeurs-pompiers

L'aptitude médicale aux activités de jeune sapeur-pompier (JSP) ne préjuge en rien de l'aptitude à devenir sapeur-pompier volontaire (SPV) ou professionnel (SPP) à l'issue du brevet de JSP.



Dans le but de prévenir des désillusions souvent mal vécues, une procédure spécifique de suivi médical et d'information des JSP va donc être mise en place à partir de septembre 2013. Une note d'information concernant les particularités de ce suivi sera remise aux parents par les responsables de section.

Les visites médicales seront désormais réalisées en début de chaque année scolaire dans un cabinet médical du SDIS par des médecins de sapeurs-pompiers habilités. Ces visites sont financées par le SDIS, ce qui constitue une aide aux sections de JSP, puisque cette dépense relève de ces dernières.

La présence des parents ou tuteurs légaux est obligatoire lors de la visite médicale d'incorporation et fortement conseillée au cours des visites annuelles de suivi. L'examen médical s'attachera à rechercher l'absence de contre-indication à la pratique des sports et des activités physiques liés aux missions des JSP. A ce titre, un électro-cardiogramme (ECG) sera réalisé lors de la première visite, puis au cours de l'année du brevet, à la recherche d'une éventuelle anomalie cardiaque.

Quant à la visite d'incorporation, elle sera l'occasion de déceler les causes éventuelles, actuelles ou futures, d'inaptitude à être sapeur-pompier et, à ce titre, des tests de dépistage seront réalisés, tels que le contrôle de la vision et de l'audition.

Cette première visite sera effectuée par un médecin de sapeur-pompier assisté d'un infirmier de sapeur-pompier pour la réalisation des examens complémentaires. En cas d'inaptitude probable à devenir SPV ou SPP, les parents seront informés en présence de l'enfant et le motif médical de la réserve sera notifié par écrit. L'enfant pourra cependant intégrer une section de JSP et passer son brevet s'il ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport et aux activités de JSP.

Toutefois, à l'issue du brevet de JSP, il ne pourra pas être recruté en tant que sapeur-pompier volontaire ou professionnel dans le département au vu de son profil médical incompatible avec les missions de sapeur-pompier, conformément à l'arrêté du 6 mai 2000 modifié. Le médecin-chef du SDIS sera prévenu ainsi que le responsable de section de l'enfant.

Infirmière Murielle FORESTIER
Pôle santé et secours médical



Le SDIS s'investit dans le financement des mutuelles de ses agents

Le bureau du conseil d'administration du SDIS a souhaité étendre son action dans le domaine social en participant au financement des mutuelles de ses agents, dans un contexte où ces cotisations prennent une place de plus en plus importante dans le budget des familles.



Participation à la mutuelle santé des agents

Au terme d'une consultation nationale, et après un avis favorable rendu par les représentants du personnel siégeant au comité technique, *Intériale Mutuelle*, associée à *Gras Savoye* pour la partie gestion, ont été désignés pour être les partenaires du SDIS à compter du 1^{er} janvier 2013 pour la mutuelle santé des agents. Le groupe mutualiste propose dorénavant, dans le cadre d'un contrat de groupe, différents niveaux de couverture que chaque agent choisit librement.

La tarification proposée est relativement intéressante, grâce à la mise en concurrence. Elle varie en fonction de la composition familiale, mais également de l'âge des contractants. Les retraités du SDIS peuvent également souscrire à ce contrat de groupe.

Les personnels ayant décidé de souscrire à ce contrat bénéficient d'une participation financière versée par le SDIS et calculée en fonction de leurs revenus (de 4 à 20 € mensuels). À titre d'exemple, un jeune de moins de 35 ans et dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 800 euros, peut souscrire un contrat pour 8 euros seulement par mois, après déduction de l'aide financière qui lui est apportée par l'établissement.

Lors de la signature officielle de cette convention avec *Intériale Mutuelle* et *Gras Savoye*, le président

du Conseil d'administration Bernard Philibert a tenu à souligner l'importance de cette action : « *Je suis fier, avec mes collègues du bureau du conseil d'administration, de voir notre établissement participer à l'amélioration du droit à la santé en offrant à ses agents, mais aussi à ses retraités, la possibilité d'accéder à une complémentaire santé de qualité à des tarifs très avantageux. Nous sommes d'autant plus fiers que le SDIS est l'une des premières institutions dans le département de la Loire à avoir mis en place une convention de participation pour ses personnels* ».

Deux mois après la mise en place du dispositif, 222 agents du SDIS, soit 34 % de l'effectif, avaient souscrit au contrat de groupe. L'offre étant ouverte au conjoint et enfants de l'agent, ce sont donc 570 personnes qui en bénéficient.

Pour consolider cette action et toujours dans un souci de favoriser l'action sociale, le bureau du conseil d'administration vient de majorer de 20 % le montant des participations auprès des agents. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain et permettra aux adhérents ayant les revenus les moins élevés de percevoir 24 € de participation mensuelle.

Participation à la mutuelle prévoyance des agents

Après être intervenu pour la mutuelle santé, le bureau du conseil d'administration a décidé le 6 juin dernier d'établir un contrat de groupe pour la prévoyance. Une consultation nationale a également été lancée et le groupe *Prévifrance* a été retenu, après avis favorable des représentants du personnel siégeant au comité technique.

Ce contrat entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, avec différents niveaux de garanties que les agents pourront souscrire : compléments de salaires et de primes, capital décès pour le conjoint et les enfants...

Les adhérents à ce contrat percevront une participation financière mensuelle de 5 €, ce qui permettra de couvrir une part non négligeable de la cotisation.

Christian CHOUVET
Chef du pôle ressources

Halte aux accidents de la route chez les sapeurs-pompiers !

Depuis l'année 2012, les chiffres de l'accidentologie routière des véhicules du SDIS de la Loire connaissent une hausse significative. Si la tendance se confirme, l'année 2013 sera une année noire.



Face à ce constat, il a été décidé d'actualiser et de redynamiser le plan pare-chocs créé en 2005. De nouvelles mesures seront proposées et compléteront celles prises initialement.

L'actualisation du plan pare-chocs s'articulerait ainsi autour d'une dizaine d'actions concrètes répondant à des objectifs de sécurité routière et classées en 3 grands domaines : le domaine organisationnel, le domaine managérial et le domaine technique.

À cette fin, un groupe de travail, composé notamment de membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) va être activé très prochainement.

Les propositions du groupe seront présentées lors de la réunion du CHSCT du second semestre 2013 afin d'être mises en œuvre rapidement.

L'accidentologie routière n'est pas une fatalité, elle peut diminuer grâce à l'action de chacun !

*Lieutenant-Colonel Bertrand BARAY
Chef du groupement de l'évaluation et du pilotage*



Le SDIS réalise son bilan carbone

Le bilan des émissions des gaz à effet de serre (GES) a été établi pour la première fois au sein du SDIS de la Loire. Cette démarche, réalisée en 2012, porte sur l'année 2011.



Ce bilan fait partie de l'ensemble des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre ses objectifs ambitieux en terme de réduction des émissions des GES, à savoir une baisse pour l'ensemble de l'Union européenne de 20 % des émissions en 2020 par rapport aux émissions de 1990, et pour la France de 21 % par rapport à 2005.

Il est obligatoire tous les 3 ans. Il évalue l'impact environnemental de l'activité du SDIS de manière détaillée et établit un plan pluriannuel de réduction.

Au titre de l'année 2011, les émissions de GES s'élèvent à 3 555 tonnes de CO₂e (équivalent CO₂). La consommation de gaz naturel et de gasoil représente 2/3 des émissions de l'établissement.

À travers son projet d'établissement, le SDIS a intégré des actions en lien avec la réduction des émissions de GES. Ces actions concernent la rédaction d'un plan d'économie d'énergie d'ici 2014 ; la mise en place d'un plan de déplacement de l'établissement ; la mise en place de tableaux de bord de suivi des activités et la rédaction d'une charte des valeurs (environnementales entre autres).

Par ailleurs, le SDIS de la Loire a, depuis plusieurs années, investi dans la modernisation de ses bâtiments et à leur respect de l'environnement, en vue de mieux maîtriser les dépenses énergétiques.

Le bilan carbone 2011 est consultable sur : www.sdis42.fr

Lieutenant-Colonel Bertrand BARAY
Chef du groupement de l'évaluation et du pilotage



Le SDIS de la Loire en images ...



Accident de véhicule au péage de Veauche
6 février 2013



Feu de maison à Sainte-Foy-Saint-Sulpice
2 mars 2013



Réussite du concours de technicien principal
21 mai 2013



Réunion régionale des directeurs départementaux
24 janvier 2013



Formation continue des chefs de centre
15 février 2013



Feu de toiture à Roche-la-Molière
12 avril 2013